



## Bienvenue aux Mas des Hirondelles

Nous sommes heureux de vous accueillir dans ce magnifique Mas, dont la construction a débuté en 1892.

Ce mas ne porte pas ce nom par hasard, les hirondelles reviennent chaque année. Récupèrent leur ancien nid, ou décident d'en reconstruire un nouveau, souvent juste à côté. Une fois le logis fini, elles sont prêtes à donner naissance à leurs nouvelles progénitures. Ensuite le balai de l'éducation commence et c'est un vrai plaisir des yeux et des oreilles.

Cette bâtie construite principalement en pierre (à 98%) est située dans le village de Servas, et domine la vallée du Mont Bouquet.

Cette situation dominante, nous offre des panoramas à couper le souffle tout au long de l'année.

Le village de Servas est situé à 10kms d'Alès, 24 kms d'Anduze, 34 kms d'Uzès, 47 kms de Nîmes, 72 kms d'Avignon et 37 kms de Vallon pont d'Arc, la porte d'entrée des gorges de l'Ardèche.

Malgré sa proximité avec toutes ces villes, Servas a gardé son âme de village. Avec environ 220 habitants, il reste animé seulement par la joie et le bon vivre des villageois.

Village principalement agricole, vous y trouverez des légumes et fruits de saisons. Pastèques, melons, pomme de terre, courgettes, poivrons, aubergines.....Nos fermiers seront ravis de vendre directement dans leur propriété. Rapprochez vous de nous pour récupérer les horaires et adresses.

La situation de Servas lui permet aussi d'être à la campagne, sans être loin de toutes les commodités nécessaires.

Dans notre Mas règne sérénité et bienveillance. Nous le rénovons avec soin et goût, et nous serons le plus discret possible lors de vos séjours. Ce qui nous importe le plus, c'est votre quiétude. Au-delà des gites, où nous mettons tout en œuvre pour votre confort, vous apprécierez les espaces extérieurs, et certain semi-extérieurs.

Les deux jacuzzis, l'un sur une terrasse avec une vue imprenable sur la vallée est accessible à toute heure de la journée. L'autre dans l'espace bien être est accessible jusqu'à minuit. Seules vos envies guideront votre choix, et peut être la météo. Le sauna ne laissera personne de froid avec ces 70°, lui aussi accessible dans l'espace bien être jusqu'à minuit.

La piscine, chauffée de mai à octobre, sera aussi là pour votre bien être.

Les diverses espaces extérieurs vous donneront un large choix de détente, un coup au soleil sur l'une des terrasses en bois, un coup à l'ombre sous les arbres, un coup au frais sous les terrasses....Libre seront vos envies...

Besoin de sport, le terrain de pétanque est là pour vous. Un petit abri cache un sceau avec des boules de pétanque et un jeu d'altères pour les plus valeureux.

Sur place, vous pourrez croiser nos 2 chats et vous pourrez observer nos deux hôtes permanents sous une des nombreuses terrasses.

Nous espérons que vous passerez un agréable séjour dans notre Mas, et chaque remarque constructive ne pourra que nous permettre de nous améliorer.

*Céline et Cyrille*

# Règlement intérieur du Mas des Hirondelles.

## **ADULT ONLY**

Notre établissement réservé exclusivement à une clientèle naturiste,  
du 01 Mai au 30 septembre

### **1. Arrivée / départ**

- a. Un état des lieux de manière autonome sera fait en début et fin de séjour.
- b. Les heures d'arrivée se font l'après-midi à partir de 15h.
- c. Les heures de départ se font impérativement le matin avant 11h. Toutefois, vous pouvez impérativement libérer le gite pour 11h et profiter des espaces extérieurs jusqu'à 14H.
- d. Départ tardif : tout départ tardif, sera soumis à l'acceptation 24h avant le départ par Céline, et ne peut être accordé que sous les conditions ci-dessous :
  - Le gite doit être libéré au plus tard à 14 h
  - S'acquitter du supplément de 40 €
  - Libérer les espaces extérieurs pour 15 h au plus tard.

### **2. Durée de location**

- a. Le logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.
- b. En cas de départ anticipé, aucune réduction du prix de la location ne sera accordée.

### **3. Etat des lieux / inventaire**

- a. Les clefs du gîte seront remises exclusivement à la personne ayant signé le contrat.
- b. A cette occasion, elle prendra pleine possession des lieux, et effectuera un état des lieux du gîte, de manière autonome. L'inventaire matériel et autre sera affiché dans chaque gîte. Tout manque doit être signalé sans délai.
- c. La vaisselle présente dans les gîtes doit être utilisée dans ces lieux. Vous trouverez toute vaisselle nécessaire à la cuisine d'été pour les espaces extérieurs.
- d. La personne, au nom de laquelle a été établi le contrat de location du gîte, est tenue d'appliquer et de faire appliquer ce dit règlement

### **4. Assurances**

- a. Le gîte est assuré par son propriétaire au titre de la responsabilité civile et de l'incendie.
- b. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol et / ou de détérioration des biens du locataire et de ses hôtes y compris les véhicules stationnés sur le parking public.
- c. En contrat direct, le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative dite « VILLEGIATURE » incluse dans l'assurance de sa résidence principale, assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels qu'incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location.
- d. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire doit être impérativement jointe au contrat de location sous peine de nullité de ce dernier. Dans le cas où l'attestation ne serait pas jointe au contrat retourné signer par le locataire, le propriétaire informera le locataire de la nullité du contrat en lui retournant l'acompte versé et pourra de ce fait disposer de son gîte.

### **5. Dépôt de garantie**

- a. Un dépôt de garantie par chèque (non encaissé) d'un montant de 300€ sera déposé dès la signature du contrat, si contrat direct.

## **6. Draps / literie / linge de maison**

- a. Le gîte est loué avec literie complète.
- b. Chaque matelas est équipé d'une alèse qui devra dans tous les cas être maintenue en place à votre départ. (Sauf en cas d'accident ou celle-ci devra être lavée).
- c. Chaque oreiller est équipé d'une housse qui devra dans tous les cas être maintenue en place à votre départ. (Sauf en cas d'accident ou celle-ci devra être lavée).
- d. Les draps sont fournis.
- e. Le kit serviettes de toilettes est proposé avec supplément de 6€/personne pour la durée du séjour.
- f. Elles ne doivent en aucun cas être utilisées pour la piscine, le spa, et le sauna. Dans le cas où cette règle n'est pas respectée, les serviettes seront rendues sans délai au propriétaire
- g. *Pensez à vous munir de vos serviettes pour les activités extérieures.*

## **7. Utilisation de la cuisine d'été et les abords communs.**

- a. Une cuisine extérieure est à votre disposition, vous pouvez l'utiliser en respectant les lieux. Vous êtes priés de la rendre aussi propre et rangée que vous l'avez trouvée.
- b. L'utilisation des espaces communs doit être éphémère et la durée est appropriée à l'utilisation.
- c. **N'oubliez pas que cette espace est à partager avec les autres locataires.**
- d. La vaisselle doit être faite immédiatement après utilisation. Lavée, essuyée et rangée.
- e. Le frigo, à disposition, ne doit contenir aucune nourriture, denrées ou boisson. Vous disposez pour cela d'un frigo dans votre gîte.
- f. Tout déchet alimentaire, boisson ou autre, est à la charge de chaque utilisateur. Vous disposez, chacun, de poubelles dans les gîtes à ces effets.

## **8. Piscine / Sauna / Jacuzzi**

### **La douche est obligatoire avant de rentrer dans la piscine ou un des 2 jacuzzis**

- a. La piscine et les espaces autour doivent être utilisés avec bienveillance. **Le calme est de mise**. Les portables doivent être mis sous silence, et toute conversation téléphonique ne doivent pas perturber la quiétude des autres locataires.
- b. Il est formellement interdit de manger aux abords de ces espaces.
- c. Des verres en plastique sont à votre disposition à la cuisine d'été, pour être utilisé aux abords de ces espaces (aucune vaisselle en verre n'est acceptée).
- d. Les parasols doivent être refermés après chaque utilisation et le mobilier extérieur, remis à sa place d'origine.
- e. Il convient, en cas d'absence au bord de la piscine, de ramasser ses affaires, afin de ne pas « réserver » sa place ou son transat pour son retour. Nous nous réservons le droit de replier « ses affaires » au besoin.
- f. le sauna et les jacuzzis sont soumis à l'acceptation du règlement spécifique de chacun (voir annexe).
- g. La piscine, le sauna et les jacuzzis sont sous la surveillance des usagers et exclusivement réservés aux locataires des gîtes.

## **9. Plancha**

- a. Une plancha électrique et une plancha gaz sont mises à votre disposition. Ces 2 doivent être rendues propres, dégraissés et vidés de tout contenu (bac à graisses).
- b. Son utilisation doit se faire en dehors des gîtes.

## **10. Internet / wifi / téléphonie**

- a. Vous disposez gratuitement du libre accès internet en wifi (réseau « lemasdeshirondelles »).
- b. Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de la dite connexion.

## **11. Stationnement / parking / circulation**

- a. Les voitures pourront stationner sur les places publiques devant le gite.

## **12. Animaux**

- a. Les animaux domestiques ne sont pas admis, par souci d'hygiène et pour la tranquillité de tous. Pour tout client se présentant avec un animal domestique, il sera mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

## **13. Ménage**

- a. Le ménage est à la charge des locataires sauf si un forfait a été choisi lors de votre réservation.
- b. Ce qu'il est demandé au locataire :
- c.
  - Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (le réfrigérateur, le four, micro-onde, cafetière...),
  - Laver et ranger la vaisselle,
  - Les lavabos, WC et douches doivent être rincés et désinfectés
  - Rangement général et replacer meubles et objets déplacés,
  - Défaire les draps et les déposer sur chaque lit,
  - Mettre les serviettes et torchons sales dans la baignoire,
  - Vider toutes les poubelles. Mettre les déchets dans chaque conteneur correspondant (**des conteneurs de tri sélectif se trouvent à 150 m du gite au-dessus de la Mairie**).
  - Aspirer et laver les sols.
- d. Vous trouverez tout le nécessaire au nettoyage dans le local, dans la cour, sous l'escalier.
- e. Les locataires **doivent entretenir** correctement les lieux loués pendant leur séjour
- f. Tous les produits d'entretien nécessaires sont mis à disposition des locataires en quantité raisonnable. Ces produits sont destinés à être utilisés sur place pour l'entretien des lieux loués, et en aucun cas à être emportés
- g. **Pour les séjours de plus de 10 jours, un forfait ménage s'applique automatiquement. Merci de votre compréhension et bon séjour ! La maisonnette 80 €, La remise, le Ti'cabanon 50€, L'étable 60 €.**

## **14. Fumeurs**

- a. Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement, sauf au seul espace fumeurs.
- b. L'espace fumeur est établie dans la cour, **il est formellement interdit de fumer sur le site** en dehors de cette zone.
- c. Un cendrier est positionné au profit des mégots. Ce dernier est à vider par les fumeurs à chaque utilisation.

## **15. Consommation d'eau / d'énergie**

- a. Penser à éteindre ou baisser les chauffages et les climatiseurs en cas d'absence
- b. La fourniture de l'eau est incluse dans le prix de la location. Pour que cela reste ainsi, veillez à ne pas laisser couler l'eau inutilement.
- c. L'eau qui sort des robinets est potable et précieuse.

## **16. WC / sanitaires**

- a. Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC
- b. Des poubelles sont mises à disposition munies au préalable de sacs (Veillez à vider les poubelles avant votre départ).
- c. Un rouleau de papier toilettes sera à votre disposition à votre arrivée, **PENSEZ à vous réapprovisionner pour la suite de votre séjour.**

## **17. Risque d'intempéries**

- a. Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres, en cas de risques de pluies.
- b. Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence.

## **18. Visite**

- a. Etant donné la nature NATURISTE du site, toute visite est soumise à l'acceptation des propriétaires.
- b. Toute personne non naturiste, pendant la période d'exclusivité, ne sera pas admise dans l'établissement.

## **19. Vol**

- a. Le gîte décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels

## **20. Entretiens extérieurs**

- a. Nous serons amenés à intervenir pendant votre séjour pour la tonte, l'arrosage des fleurs, l'entretien de la piscine et du spa. Nous veillerons à respecter votre intimité.

## **21. Bruits / nuisances**

- a. La première règle, et la plus importante, est celle du bon sens quant au respect des autres
- b. Le repos et la tranquillité sont prioritaires.
- c. Ne rien faire qui de son fait ou du fait de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage, en évitant les bruits excessifs ou tout autre nuisance, particulièrement le soir.
- d. Le calme doit être de rigueur entre 22 h et 8 h
- e. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.

## **22. Pré-réservation pour l'année suivante**

- a. Lors de votre départ, si vous souhaitez pré-réserver pour l'année suivante, il vous suffit de réserver sur le site : [www.lemasdeshirondelles.com](http://www.lemasdeshirondelles.com)
- b. Ces dates vous seront donc pré-réservées, sans versement d'acompte de votre part, jusqu'au début de l'année suivante.
- c. Une confirmation de pré-réservation vous sera envoyée, accompagnée d'un devis.
- d. Lors de la confirmation de votre séjour, en janvier l'année suivante, vous recevrez alors le contrat de location, accompagnée de la demande de versement de l'acompte.
- e. En cas d'annulation de votre séjour, veuillez nous en faire part au plus tôt.

## **23. Dégradation**

- a. En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.
- b. Le locataire sera tenu responsable de tous les dégâts survenus dans le logement dus à son inattention (fenêtres, portes restés ouvertes, etc.).
- c. Le Propriétaire dégage toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans les lieux loués.

## **24. Droit de rétractation**

- a. Conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation, le consommateur ne bénéficie d'aucun droit à rétractation pour toute commande à distance de services d'hébergement.

## **25. Annulation par le propriétaire**

- a. Le Propriétaire informera le locataire par lettre recommandée en cas d'annulation. Ce dernier remboursera au Locataire le montant intégral des sommes versées.

## **26. Annulation par le locataire**

- a. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire.
- b. Si l'annulation intervient moins de 1 mois avant la date prévue d'arrivée dans les lieux, la totalité des sommes versées reste au propriétaire. Toutefois, suivant disponibilité, la durée du séjour peu être reportée, sur une durée maximale de 1 an..
- c. Si l'annulation intervient plus de 1 mois avant la date prévue d'arrivée dans les lieux, les sommes versées au titre d'arrhes seront perdus.
- d. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.
- e. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

## **27. Problèmes / litiges**

- a. En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation
- b. Le propriétaire se réserve le droit absolu de résilier, sans préavis ni indemnité, tout contrat dont l'objet ou la cause s'avèreraient incompatible avec la destination des lieux. Le propriétaire est exonéré de toute responsabilité dans l'exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit du fait d'un tiers ou d'un fait de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, incendie, dégâts des eaux, autres sinistres ou interdictions graves, attentats, fermeture administrative...).
- c. Les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes

*NOUS SOMMES RAVIS DE VOUS RECEVOIR AUX MAS DES HIRONDELLES*

**Bon séjour  
Céline et Cyrille**



## ANNEXE A

### Règlement des SPA

Chaque SPA est prévu pour 2 personnes allongées et les autres assises (3 pour l'un et 2 pour l'autre).

**Il est obligatoire de se doucher avant et après l'utilisation du SPA, cheveux longs attachés.**

Une séance de jacuzzi est comprise en général entre 15 et 30 minutes.

Pour faciliter l'ouverture et la fermeture du spa, un lève couverture est mise à votre disposition, la couverture doit être remise en place après chaque utilisation.

Vous l'utilisez sous votre responsabilité : en cas de dégradation du matériel ou d'utilisation de savon, d'huiles ou sels de bain dans le SPA, les réparations des dégâts seront à la charge des utilisateurs, et le SPA ne sera plus utilisable pendant la durée de votre séjour.

#### **Les crèmes et huiles solaires sont formellement interdites dans le SPA.**

La chaleur renforce les effets des médicaments et de l'alcool et peut faire perdre connaissance.

Sortez immédiatement si vous vous sentez fatigués ou somnolents

Ses bienfaits sont multiples :

- L'hydrothérapie :

L'hydrothérapie est une méthode thérapeutique pratiquée depuis l'Antiquité, qui consiste à traiter, soigner et prévenir certains maux grâce aux bienfaits de l'eau. L'association de la chaleur et du massage apaise tout autant le corps et l'esprit, la santé et le mental. Le spa apporte une dose de bien-être et de détente.

- La chaleur :

Les bienfaits de la chaleur et de l'eau chaude sur l'organisme sont multiples. Elle aide notamment à dénouer les tensions, facilite le relâchement musculaire et entraîne une baisse de la pression artérielle. Tout le stress accumulé est éliminé et le corps se détend complètement.

- Les jets :

Le bouillonnement de l'eau a également un effet relaxant. Les différents jets massant activent la circulation sanguine et stimule la sécrétion d'endorphines, appelée aussi « hormone du bonheur ». Cette hormone soulage le stress et accroît la sensation de bien-être et de plaisir.

- La chromothérapie :

La lumière peut avoir un effet bénéfique sur l'organisme.

Celle du soleil nous est indispensable. De nombreuses études tendent à démontrer que certaines couleurs d'éclairage influeraient plus ou moins sur notre comportement général.

**La pratique du SPA n'est pas sans conséquence pour la santé selon les individus. Nous invitons les usagers à la prudence et à se renseigner sur cette pratique auprès de leur médecin.**

**Pendant la grossesse, l'utilisation du SPA peut être préjudiciable pour le fœtus.**

**Si vous avez des soucis de santé (problèmes cardiovasculaires, diabète, obésité...) demandez donc conseil avant d'utiliser le SPA. En cas de lésions cutanées évitez d'utiliser le SPA.**

## ANNEXE B

### Règlement du SAUNA

Le Sauna est prévu pour 2 personnes.

**Il est obligatoire de se doucher avant et après l'utilisation du sauna.**

Pour des raisons d'hygiène vous placerez la serviette sur les bancs en bois du sauna.

Un sceau et une cuillère en bois sont disponible dans le Sauna, afin d'humidifier les pierres chaudes à votre convenance. Après chaque utilisation, le sceau doit être vidé, et la cuillère doit être positionnée à son emplacement.

Il est déconseillé de porter des bijoux dans le Sauna, ou tout autre objet métallique.

Une séance de sauna de 15 minutes, est généralement conseillée.

Prévoir de démarrer le sauna 60 mn avant l'utilisation.

Les bienfaits :

- Relaxation : lutter contre le stress et les tensions.
- Purification : La sudation permet de chasser les toxines accumulées par l'organisme
- Un bon fonctionnement du système cardio-vasculaire
- Soulagement des douleurs musculaires, courbatures, raideurs articulaires, arthrite.
- Permet une récupération plus rapide après l'effort.
- Amélioration des défenses immunitaires, apporte une protection contre les rhumes, les virus ou gripes hivernales.
- Diminution de la toux en cas de bronchite
- Beauté de la peau : évacuation des toxines de la peau, améliore également son élasticité, améliorant ainsi son apparence.

**ATTENTION** La vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présente un danger pour les personnes atteintes de maladie cardiovasculaire (sortir du sauna immédiatement en cas de début de malaise).